



Marloie, le 13 avril 2011

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Locale de Développement Rural du 17 mars 2011
à l'école communale de Houyet**

Présents :

Mmes et Ms. Nathalie JAMIN, Pierre LEDENT, Christophe LONNOY, Michel JEROME, Thierry DIDION, Muriel ARNOULD, Jean GILLARD, Jacques LEBRUN, Jean LEFEBVRE, Jacques STASSIN, Ginette BASSIAUX, Georges HAUTOT, Christiane MINGEOT, Jean HYAT ;

Mme Frédérique WEBER, INASEP ;
M. Nicolas GOBLET, Employé communal ;

Mme Anne-Audrey WAUTERS et M. Jean-Christophe SIMON, Agents de développement FRW.

Excusés :

Mmes et Ms. Yvan PETIT, Didier ROUARD, Christian LAMBERT, Jean DETHISE, Patrick PERPETE, Daniel HOEKMAN, Patricia CLAUDE, André CHARLIER.

L'ordre du jour de la réunion se présente comme suit :

1. Approbation du PV de la réunion de CLDR du 2 décembre 2010
2. Présentation des modifications apportées aux projets prioritaires suite à la CLDR du 2 décembre 2010
3. Présentation du projet de bus multi-services (n°5)
4. Le projet d'aménagement d'une liaison lente (RAVeL) entre Houyet et Dinant (n°6)
5. Tables-rondes de réflexion pour les projets :
 - Aménagement de la Place de Celles (n°10)
 - Aménagement de la Place de Mesnil Saint-Blaise (n°12)
 - Elargissement de l'offre en garderies et en accueil pré et post-scolaire (n°13)

6. Le point sur les actions lancées par la CLDR :

- La charte communale du monde rural
- La création d'un comité de village à Ciergnon
- L'élaboration de dossiers 'petit patrimoine'

7. Approbation du rapport d'activités 2010 de la CLDR

1. Approbation du PV de la réunion de CLDR du 2 décembre 2010

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 2 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité

2. Présentation des modifications apportées aux projets prioritaires suite à la CLDR du 2 décembre 2010

Acquisition et aménagement de la salle 'La Mirande' à Celles et aménagement de ses abords

L'acquisition de la Mirande sera réalisée via le plan triennal (60 % de subvention). Le projet du PCDR peut donc être rebaptisé en « Aménagement en maison de village de la salle 'La Mirande' à Celles et de ses abords ».

Suite à la réunion de CLDR du 2 décembre 2010, les modifications suivantes ont été apportées au projet :

- Le local de rangement situé entre la cuisine et la grande salle a été supprimé au profit d'une cuisine plus spacieuse ;
- la cuisine bénéficie à présent d'une porte d'accès direct à la salle et de deux passe-plats (l'un vers la salle, l'autre vers la terrasse) ;
- le local 'vestiaire', grâce à un aménagement très sommaire (une simple tringle ?) sera polyvalent et pourra être utilisé à d'autres fins (billetterie, local de rangement...) ;
- La grande baie de la façade sud-ouest sera équipée d'un volet intérieur. Un volet placé à l'intérieur comporte deux avantages : une meilleure protection contre les effractions et un impact esthétique nul sur l'extérieur du bâtiment ;
- 4 velux ont été ajoutés sur le toit au dessus de la mezzanine pour apporter de la lumière ;
- la mezzanine sera équipée de panneaux vitrés coulissants permettant une fermeture complète de la pièce.

Sur avis de l'Architecte en charge d'étudier le projet, certaines modifications demandées par la CLDR n'ont pas pu être intégrées :

- la largeur du hall d'entrée est maintenue, d'une part parce que la cuisine a pu être agrandie par un autre moyen, et d'autre part parce qu'il est important que le hall d'entrée, qui dessert aussi les sanitaires, permette une circulation aisée des personnes ;

- à ce stade, le choix esthétique du crépi comme revêtement de la petite annexe est maintenu pour différencier le volume de la salle de celui de l'annexe. Toutefois, au moment de la demande de permis et du fait que la salle est située dans le périmètre soumis au Règlement général sur les Bâtisses en site rural (RGBSR), l'Urbanisme imposera probablement certains critères.

La maison de village sera équipée d'un système d'air conditionné.

L'étude du système de chauffage est actuellement en cours.

Le projet prévoit l'installation d'une terrasse jouxtant la cuisine ainsi que l'aménagement des abords, à savoir :

- l'aménagement d'une zone pavée (soit pavés en pierre, soit pavés en béton) reliant la Maison de village à la place, à la ferme et au chemin de croix.
- l'éclairage des abords ;
- la pose d'un écran végétal du côté droit de la voirie lorsque celle-ci s'élargit en direction de la ferme ;

Le projet est évalué, TVA comprise à :

641.119 € (Maison de village + abords)	ou	641.119 € (Maison de village + abords)
312.185 € (voirie en pavés 'béton')		361.878 € (voirie en pavés 'pierre')
TOTAL (honoraires et TVAC): 998.269 € *		TOTAL (honoraires et TVAC): 1.047.962 € *

* Subventionnable à hauteur de 80 % par le Développement rural

Démolition des bâtiments désaffectés de la Rue Grande à Houyet (n°33 et 35) et construction de six logements moyens

Suite à la réunion de CLDR du 2 décembre 2010, les modifications suivantes ont été apportées au projet :

- Un passage couvert a été créé entre les logements pour accéder aux jardins depuis la 'cour' avant.
- Les espaces dévolus au parking à l'avant ont été repensés pour faciliter l'accès aux logements 'PMR' du rez-de-chaussée par les personnes à mobilité réduite (davantage d'espace de circulation entre les véhicules en stationnement).
- Les logements 'familles' seront accessibles directement par le rez-de-chaussée en façade.
- Des velux seront installés sur la toiture pour améliorer l'éclairage naturel des espaces sous toiture.
- Des panneaux solaires seront placés sur le toit pour renforcer la dimension énergétique et 'durable' du projet.

Le projet est estimé à 1.411.178 € (honoraires et TVAC)

Un cofinancement d'UREBA (volet 'énergies') devra être sollicité.

Démolition-reconstruction et agrandissement de la cabine SNCB et aménagement de ses abords

Par rapport à la précédente présentation, l'aménagement des abords du bâtiment a été ajouté à l'esquisse. Par ailleurs, une note complète la fiche pour justifier la démolition de la structure existante.

Au rez-de-chaussée, l'espace réservé à la location des vélos a été revu, et le bureau d'accueil 'vélos' est maintenant attenant au local de stockage des vélos. Ce dernier s'est également vu ajouter un espace dédié à l'entretien et à la réparation des vélos.

Un local technique (abritant notamment la chaufferie) est désormais aussi prévu au rez.

Au 1^{er} étage, l'espace 'bar' a été transféré dans le nouveau volume, et permet un accès direct sur la terrasse. Le nouveau volume abrite également la cuisine et la réserve, ce qui permet de conserver un espace vaste et polyvalent dans l'ancien volume.

Attention, l'égouttage a-t-il été pris en compte dans l'estimation financière ?

Le projet est estimé à 650.350 € (honoraires et TVAC)

Des cofinancements du Commissariat Général au Tourisme et d'UREBA mériteront probablement d'être sollicités.

Aménagement des entrées de villages avec un aspect identitaire

Pour rappel, le projet consiste à aménager les entrées de la commune et des principaux villages de l'entité, dans une triple logique : sécuritaire, identitaire et esthétique. Les différentes discussions sur le sujet ont fait apparaître la nécessité de procéder à une étude préalablement à la mise en œuvre du projet. L'intitulé de la fiche sera modifié en ce sens. L'estimation du projet n'a pas encore été établie.

3. Présentation du projet de bus multi-services (n°5)

L'idée consiste à équiper un bus d'une série de services et de le faire circuler dans les différents villages de l'entité. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'espace citoyen établi dans les locaux de la gare à Houyet.

Cette infrastructure mobile permettra :

- de prendre contact avec la population plus aisément que dans un cadre purement administratif et d'être à l'écoute des besoins réels ou des demandes de la population
- de rétablir, pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à se déplacer, le droit à l'information (notamment dans le cadre des technologies de l'information et de la communication (TIC))
- d'éviter à ces personnes des déplacements pour des produits de base tels que sacs poubelles, timbres...

- de mettre à disposition des permanences ponctuelles en partenariat avec d'autres acteurs tels que la Maison de l'Emploi, les services sociaux....

Pour ce faire, le bus comprendra une cabine avec plancher et une caisse isotherme (4,40m x 2,30m x 2,20m) équipée d'une alimentation électrique, d'un éclairage, d'un groupe électrogène, de l'air conditionné et du chauffage, d'un bureau, d'armoires, de sièges, d'une connexion internet grand débit avec antenne satellite repliable sur le toit et de 4 postes informatiques, d'une imprimante et d'un petit matériel informatique.

Le projet est estimé à 107.729 € TVAC

Il sera introduit dans le cadre du PDR (Plan de développement rural) qui prévoit un cosubventionnement de l'Union Européenne (40%), de la Région wallonne (40%), le solde de 20% étant à charge de la commune.

4. Le projet d'aménagement d'une liaison lente (RAVeL) entre Houyet et Dinant (n°6)

Le projet d'aménagement d'une liaison lente entre Houyet et Dinant ne peut se faire que moyennant l'aménagement et/ou la création de tronçons de chemins.

Comme le décrit la carte en annexe, si le projet est envisagé en suivant au maximum le cours de la Lesse depuis Houyet jusqu'à Anseremme, de nombreuses solutions sont à trouver pour pallier aux contraintes liées, entre autres, à la déclivité importante, aux passages sur propriétés privées et zones Natura 2000, à l'inondabilité, à la présence de ponts du chemin de fer... Le tronçon entre Houyet et Gendron-gare, et en particulier le sentier qui comporte des passages avec échelles, est sans conteste l'endroit le plus problématique. L'aménagement de ce tronçon (au cœur d'une zone Natura 2000) ou son contournement via Gendron (pente très forte) nécessiterait des aménagements lourds et coûteux que la Commune seule ne pourrait pas prendre en charge. Ce projet ne peut donc être envisagé que s'il est totalement porté et financé par la Région wallonne.

Les participants précisent toutefois qu'il est préférable de retirer l'appellation 'RAVeL' de l'intitulé au profit du seul terme 'voie lente' et ce, pour éviter de cadenciser le projet.

5. Tables-rondes de réflexion pour les projets

Aménagement de la Place de Celles (n°10)

Les participants proposent d'étendre le périmètre du projet à la rue de la Cachette jusqu'à son croisement avec la RN 94, à l'arrière de l'église.

L'intervention consiste d'abord à rénover et à étendre la zone pavée sur la place, aux abords de l'église et du monument aux morts, ainsi que dans la rue de la Cachette derrière l'église.

Un second volet consiste à nettoyer et rejointoyer le monument aux morts, et les murs d'enceinte de la place, de l'ancien cimetière et de soutien des terres aux abords du ruisseau.

Un troisième axe concerne l'amélioration de l'éclairage, notamment du ruisseau Saint-Hadelin, de l'ermitage et de l'ancien cimetière.

Dans l'ancien cimetière, les participants proposent un aménagement léger (verdurisation, tables pique-nique...) pour permettre un cheminement lent aux pourtours de l'espace et offrir un espace de détente, tandis que l'espace central doit rester dégagé pour offrir un maximum de polyvalence, notamment lors de diverses manifestations.

Enfin, des aménagements légers et 'naturels' sont demandés pour améliorer l'esthétique du ruisseau Saint-Hadelin, et en particulier augmenter son débit.

Aménagement de la Place de Mesnil Saint-Blaise (n°12)

Le sous-groupe propose que le terrain de balle-pelote conserve son apparence actuelle mais que le revêtement du reste de l'espace public de la place soit modifié (par exemple via des pavés autobloquants d'une autre couleur).

L'objectif de cet aménagement serait de renforcer la présence visuelle du terrain de balle-pelote pour en faire un élément 'identitaire'. De plus, le sous-groupe pense que ce type d'aménagement permettrait de canaliser la circulation des véhicules sur le terrain de balle-pelote.

Le projet comprendrait également l'installation, à certains endroits du pourtour de la place, de bancs publics, de luminaires, de panneaux didactiques relatifs à l'histoire du village ainsi que le marquage au sol d'emplacements de parking.

Des plantations seraient effectuées çà et là pour verduriser les lieux et contribuer à leur convivialité.

L'espace public situé entre le flanc de l'église et le virage de la route nationale pourrait également être aménagé avec une petite fontaine et un panneau didactique, constituant par là-même une accroche visuelle encourageant à se rendre sur la Place.

Elargissement de l'offre en garderies et en accueil pré et post-scolaire (n°13)

Depuis le début des réflexions dans le cadre du PCDR, des améliorations ont été apportées par la commune aux services de garderies et d'accueil extrascolaires. Deux éléments restent cependant importants aux yeux des participants : d'une part, l'élargissement des horaires d'accueil pour couvrir au minimum la plage 7h – 18h ; d'autre part, la création de 'maisons d'enfants' à proximité des écoles, dans les villages de Wanlin et Mesnil Saint Blaise. Ces deux localités comptent en effet un nombre élevé d'habitants, et des lotissements y sont en développement. Les enjeux de l'intégration des nouveaux habitants et du renforcement des liens sociaux sont donc des éléments à prendre en considération.

Le choix et l'aménagement des sites devront se faire en fonction des exigences liées aux normes propres à ce type d'infrastructure.

6. Le point sur les actions lancées par la CLDR :

La charte communale du monde rural

Pour rédiger la charte sur base des réflexions menées en CLDR, un comité de rédaction composé de Pierre LEDENT, Jacques STASSIN et des Agents de développement de la FRW s'est constitué.

La proposition de charte du Comité de rédaction est lue en séance à voix haute (voir en annexe au présent compte-rendu). Les membres de la CLDR sont satisfaits de la proposition de la charte faite par le Comité de rédaction.

Le Collège a marqué son feu vert pour que Messieurs Bruno HESBOIS et Alain LAMARCHE soient contactés pour aider à développer le côté didactique et ludique du document, par exemple en agrémentant le texte de caricatures et dialogues humoristiques. Si nécessaire, un petit budget pourra être libéré pour rétribuer le travail des deux artistes.

En termes de diffusion, la CLDR propose que cette charte soit accrochée sous forme de livret détachable à l'intérieur du bulletin communal. Ce mode de diffusion permettra d'éviter d'une part des frais supplémentaires liés à une distribution toutes-boîtes et d'autre part le risque que la charte passe inaperçue parmi la masse de presse gratuite et publicités déposée dans les boîtes-aux-lettres.

Pour la sensibilisation des touristes, quelques messages courts et percutants relatifs, par exemple, à la lutte contre les dépôts clandestins, pourraient être diffusés (en plusieurs langues ou par des pictogrammes) via des panneaux apposés sur les lieux de rassemblement.

La création d'un comité de village à Ciergnon

La FRW a proposé au Collège différents types 'd'outils' pour évaluer la motivation des habitants de Ciergnon, Hérock et Fenffe à voir se créer un comité de village (réunion citoyenne, formulaire d'enquête distribué en toutes-boîtes...). J.-C. SIMON, A.-A. WAUTERS et le Collège se rencontreront dans les prochains jours afin de s'accorder sur la manière de procéder.

L'élaboration de dossiers 'petit patrimoine'

Le jeudi 24 mars 2011, les Membres de la CLDR qui s'étaient portés volontaires pour l'élaboration de dossiers petit patrimoine, à savoir J. LEBRUN, P. LEDENT, J. LEFEBVRE et J. GILLARD se réuniront avec les Agents de développement de la FRW pour faire le point sur leur travail et se coordonner pour la suite.

7. Approbation du rapport d'activités 2010 de la CLDR

Chaque commune en Opération de développement rural doit rédiger un rapport sur l'état d'avancement de l'Opération et ce, pour chaque année civile. Ce rapport doit être transmis au Ministre, au SPW et à la CRAT.

Outre des rapports 'comptables' liés au suivi des projets (précédente Opération de développement rural), l'administration communale doit transmettre un rapport d'activités de la CLDR. Ce rapport est remis en séance aux personnes intéressées. Sans objections de leur part dans les cinq jours suivant la séance de ce jeudi 17 mars, le rapport d'activités 2010 de la CLDR sera considéré comme approuvé.

Pour la FRW,

Jean-Christophe et Anne-Audrey



Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be